VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIÉTÉS

Commerciale, Centrale et de Choix

—DANS—

Le Second et Troisième District

Nos 216-218 rue Bourbon,

Entre les rues Douane et Bienville.

Seulement à un filet de la rue du Canal le grand centre des affaires de cette ville.

ELEGANT,

Substantiellement et Récemment Construit Magasin et Résidence en Briques à Trois Etages.

Nos 1208-1210 RUE DES URSULINES, entre St-Claude et Trémé. Splendide et grande bâtisse en briques ouverte en ardoises, à deux corps de logis. A proximité des Eglises, Marchés, Ecoles, Chars, et autre commodités à la main. Seulement à un quart d'heure de marche de la rue du CANAL

Nos 535-537-539 RUE MARIGNY, coin Chartres. Trois bâtisses à de x étages. A proximité de toutes les commodités, Louées environ $30 par mois.

Successions de Pierre Casse et sa femme, Mme Virginie Mercier, premièrement décédée.

Pour effectuer un partage.

No 60 420—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteurs—Bureaux No 813 rue de la Commune—MERCREDI 2 mai 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 28 mars 1900 en Cour en pleine séance, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :—

SECOND DISTRICT.

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St Philippe, Trémé et St Claude mesurant 69 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur la rue des Ursulines sur une profondeur de 43 pieds 8 pouces 3 lignes environ d'après les titres et exactement d'après l'arpentage de J. A. D'Hémécourt, daté le 22 octobre 1878. 68 pieds 7 pouces de face sur la rue Ursulines sur 43 pieds 6 pouces 6 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques converte en ardoises, à deux corps de logis, ayant sur un côté, au rez-de-chaussée, grand salon, salle à manger, et trois chambres à coucher au second étage, cuisine en briques y attenant de côté, avec une chambre en bas et une chambre en haut et l'autre côté, trois chambres en bas citerne, hydrant, lieux d'aisances de chaque côté, cour carrelée, et connue sous les numéros municipaux 1208 et 1210 rue des Ursulines.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Douane, Royale et Bienville, mesurant 33 pieds 9 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, mesure française, étant une partie du lot désigné par le No 5.

Les améliorations comprennent un élégant magasin et résidence à trois étages en briques substantiellement et récemment construit, la moitié duquel est occupée au rez-de-chaussée par Sam B. Stewart, Plombier, etc., et l'autre moitié par E. Dusso manufacturier de bijouterie, les deuxième et troisième étages contiennent chacun huit magnifiques chambres à coucher avec galerie tout autour, pallier sur chaque étage, gaz partout, hydrant et lieux d'aisances à chaque étage, deux citernes dans le fond, hall sur le côté communique aux étages supérieurs d'un côté, corridor de l'autre côté, pavage Schillinger dans la cour, élégante verandah en fer au second étage faisant face à la rue, connue par les Nos 216 et 218 rue Bourbon.

Le rez de chaussée est loué à bail à messieurs Dusse et Sam. B. Stewart jusqu'au 30 septembre 1900, chacun à raison de $25 par mois ou $50 par mois pour les deux magasins. Les étages supérieurs étaient loués à raison de $125 par mois, maintenant vacants, mais devraient commander le même loyer.

TROISIEME DISTRICT.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Marigny, Mandeville et Decatur, mesurant 60 pieds de face sur la rue de Chartres, sur 60 pieds de face et de profondeur sur la rue Marigny, le tout mesure française, lesquelles rues y forme le coin.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques deux étages ayant 8 chambres, une chambre dans l'attic, 2 cabinet galerie de côté et devant, une autre bâtisse à deux étages en briques ayant 4 chambres, une autre bâtisse connue sous le No 535 rue Marigny ayant 4 chambres, cour carrelée, W. works, 2 citernes, double lieux d'aisances, etc. Lené Environ $30 par mois.

Termes et Conditions: Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en billets des acquéreurs payables à un ou à un et deux ans, de la date de l'adjudication avec huit pour cent d'intérêt par an de ladite date jusqu'à paiement: lesdits billets devront être garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et les actes de vente en contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la stipulation pour le paiement des honoraires d'avocat à cinq pour cent en cas de procès, les acquéreurs d'assumer en sus du prix de l'adjudication le paiement des taxes de 1900 et les timbres de guerre des Etats Unis sur les ventes. Les propriétés sont vendues sujettes aux baux existant. Les actes de ventes devront être passés pardevant Joseph D. Taylor, notaire public, aux frais des acquéreurs, et les acquéreurs sont tenus de faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente avec l'encanteur pour garantir la vente.

Charles J. Théard et George W. Flynn, avocats.

31 mars—31—avril 1 4 11 18 25—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Maison à deux corps de logis,

Nos 1428 et 1430 rue Bourbon.

Mme James N. Brooks et als vs Louis Monlezun et als.

No 61,511—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 813 rue de la Commune MERCREDI, 25 avril 1900, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à leur **Bureau et Bourse**, 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne:

EN vertu de et conformément à un jugement d'Honorable N.H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu en Cour en séance publique le 14 mars 1900 et signé en Cour en séance publique le 20 mars 1900, et en vertu d'un ordre de la même Honorable Cour et daté le 23 mars 1900, homologuant les délibérations de l'assemblée de famille dans l'affaire intitulée ci dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Esplanade et Dauphine, lequel morceau ou portion de terre mesure, mesure américaine, 34 pieds 4 pouces 7 lignes de face sur la rue Bagatelle sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une belle maison à deux corps de logis couverte en ardoises ayant onze chambres citerne, Water Works, hangar, lieux d'aisance, un côté loué $13 par mois l'autre côté occupé par une des parties en intérêt.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représenté en billet pour ledit montant garantis par hypothèque spéciale avec privilège et lien de vendeur sur ladite propriété et portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acte de vente de contenir toutes les clauses de sécurité usuelles et de coutume telles que le transfert de la police, le paiement de 5 0|0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour enforcer le paiement desdits billets, le pacte de non aliénando et les acquéreurs d'assumer et de payer en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année courante 1900, les timbres de l'Internal Revenue des E. U., doivent être payés par l'acquéreur qui sera tenu de faire un dépôt de 10 0|0 comme garantie de compléter la vente.

Acte de vente pardevant G. M. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Meral, avocat.

24 mars—24 28—avril 4 11 18 25

VENTES A L'ENCAN

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ

Rémunérative du Second District

Nos 1013-1015 rue Douane, entre Remparts et Bourgogne.

Maison à deux étages en briques avec attic,

Louée à bail $600 par an.

SUCCESSION DE PIERRE PÉRET.

No 56,872—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR et ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur Bureau 813 rue de la Commune, MERCREDI, 11 avril 1900 à midi il sera vendu à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 6 mars 1900 pour le compte de adite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en quelque sorte appartenant situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 96, borné par les rues de la Douane, Remparts, Bienville et Bourgogne, mesurant d'après un croquis fait par D. M. Brosnan, député voyer daté le 7 février 1897, annexé à la marge d'un acte de vente au Young Mens Gymnastic Club, exécuté pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le 24 février 1893 45 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue de la Douane sur 121 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages et attic, couverte en ardoises, No 1013 et 1015 rue de la Douane, ayant Bar et Grocerie, 4 chambres et hall au premier étage, 6 chambres et cuisine au second étage et 4 chambres dans l'attic, hangar en briques à l'arrière, waterworks, citerne, etc., Vendue sujette au bail expirant le 31 octobre 1900, à raison de cinquante piastres par mois.

Termes et Conditions.—La moitié ou plus, comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de Un et Deux ans, en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, la stipulation de cinq pour cent pour honoraires d'avocat, l'acquéreur d'assumer en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1900 et les Internal Revenue Stamps des Etats-Unis sur ladite vente. La vente est faite sujette au bail présentement existant en faveur de Jean Bordes et qui expirera le 31 octobre 1900 à raison de cinquante piastres par mois. L'acquéreur sera tenu de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent de son enchère.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Charles J. Théard et Rufus E. Foster, avocats.

9mars—9 14 21 28—avril 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

LAITIERS,

Jardiniers et autres--Attention!

GRANDE

Etendue de terre sur le Bayou St-Jean.

Environ un filet des chars de la rue Dumaine City Park et le Marché Français.

SUCCESSION DE MME OMER J. SNAER

No 61,383 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR et ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 11 avril 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE, ENTRE LES RUES CARONDELET ET BARONNE, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 5 mars 1900 pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux cartains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés sur la rive gauche du Bayou St Jean, dans le Second District de cette ville désigné par les numeros 1 et 2 sur un croquis de C. A. de Armas, voyer, daté le 22 mai 1869, et mesure d'après ledit croquis comme suit: le numéro Un 112 pieds 5 pouces 3 lignes de face sur le Bayou St Jean, 97 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne d'en tête, à laquelle profondeur ledit lot court parallèlement avec la ligne de face 25 pieds 7 pouces, sur une profondeur en plus de 344 pieds 5 pouces et 5 lignes s'étendant sur la ligne du fond qui mesure 194 pieds 6 pouces sur le côté d'en haut une première profondeur de 28 pieds 4 pouces 4 lignes sur une ligne rompue; ladite ligne court obliquement sur une seconde profondeur de 26 pieds 11 pouces, 4 lignes, puis une autre profondeur de 62 pieds 6 pouces à laquelle distance ledit lot court parallèlement avec la ligne de face 46 pieds 6 pouces et 249 pieds 6 pouces 1 ligne jusqu'à l'arrière ligne, le lot numéro deux mesure 44 pieds 6 pouces face au Bayou St Jean sur la ligne du haut 97 pieds 10 pouces et 25 pieds 7 pouces de largeur dans le fond et 109 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne opposée.

2° Une certaine portion de terre de forme triangulaire, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à la rive de la propriété ci-dessus décrite, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Génois, Telemachus, Dumaine et St-Philippe, mesurant 33 pieds de profondeur sur la ligne la divisant de la propriété P. L. Fourchy, 163 pieds 6 pouces sur la ligne la séparant de la propriété ci-dessus décrite et 169 pieds sur la ligne du fond; ladite portion de terre est désignée par la lettre F, sur un croquis de S. F. Lewis, voyer, annexé à un acte passé pardevant P. E. Théard, antrefois notaire en cette ville, le 17 novembre 1886.

Les améliorations comprennent un joli cottage élevé de terre ayant 5 chambres, galeries sur le devant, le côté et derrière, écurie pouvant loger onze têtes d'animaux et magasin de fourrage, 2 citernes, toilailler, lieux d'aisance, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans représenté par des billets garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur ladite propriété portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final et l'acte de vente de contenir toutes les autres clauses usuelles de coutume de sécurité, le transfert de la police d'assurance et que l'acquéreur paie les taxes de l'année courante 1900 en sus du prix de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur afin de garantir la vente.

Acte de vente pardevant George M. Barnett, notaire public, incluant les timbres Internal Revenu des E. U. aux frais de l'acquéreur.

Emile J. Meral, avocat.

7mars—7 9 14 21 28—avril 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE COMMERCIALE DE CHOIX,

Coin Canal et Front,

LOUÉE A BAIL JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1900.

Succession de Peregrino Avendaro.

No 61,515—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue de la Commune—MERCREDI, 25 avril 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE DE LA COMMUNE entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu et conformément à un jugement rendu le 9 mars 1900 et signé le 15 mars 1900, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Canal ou Commune, Gravier, Front et Delta, mesurant plus ou moins 27 pieds 6 pouces 2 lignes de face sur la rue du Canal ou Commune 27 pieds 6 pouces 3 lignes dans le fond; 117 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur et de face sur la rue Front et 117 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne opposée.

Les améliorations comprennent un splendide magasin à trois étages en briques couvert en ardoises Vendu sujet au bail qui existe dessus expirant le 30 septembre 1900.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de sept pour cent par an du jour de la vente; lesdits billets garantis par privilège de vendeur et toutes les clauses de sécurité incluant cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite desdits billets. L'acquéreur de payer les timbres de l'Internal Revenue et les taxes de la présente année 1900. L'acquéreur devra déposer 10 0|0 de son enchère au moment de la vente avec l'encanteur.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, N. P., aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison à Deux Corps de Logis.

628-630 avenue St-Roch,

ENTRE LES RUES CHARTRES ET ROYALE.

Succession de JEAN MARION.

No 59,823 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 4 avril 1900, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D King juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté le 2 mars 1900, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, (autrefois Chasacavo), Porte, (maintenant avenue St Roch, Chartres (autrefois Moreau) et Espagne lequel let de terre mesure 36 pieds de face à la rue Porte sur 55 pieds de profondeur, acquis par le défunt comme suit, une partie de la portion de face qui est désignée par le No Un par achat d'Achille Tardie, par acte passé le 23 octobre 1851 pardevant J. Agaisse, autrefois notaire enregistré C. O. Bk 55, folio 182; et un pied de ladite façade et une portion de l'arrière dudit lot par chat de Mme Maria Blomar, par acte passé le 24 avril 1869 pardevant Abe. Dreyfus, notaire, enregistré C. O. Bk 94 folio 650

Les améliorations comprennent une maison à un étage couverte en ardoises, ayant deux chambres, cabinet et galerie, bâtisse à l'arrière ayant 2 chambres, cabinet et galerie, citerne, lieux d'aisance, etc. Loué $10 par mois.

Termes et Conditions—Un tiers, ou plus, comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque, avec lien de vendeur et privilège sur ladite propriété portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Robert Legier, notaire public, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, les taxes de l'année courante (1900) devant être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication et devra déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de la vente.

ROBERT LEGIER, Avocat.

3 mars—3 7 14 21 28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur

Dans le Second et Troisième District,

Nos 936-938 Rue Toulouse, entre Bourgogne et Dauphine.

Maison à un étage en briques.

Coin Derbigny et Kerlerec.

Maison à un étage à deux corps de logis.

Nos 1364 et 1366 Rue Laharpe, entre les rues Villeré et Marais.

Maison double à deux corps de logis et à un étage.

Succession de Marie Thérèse Adonisa Adams, femme d'Alexandre, Garnier.

No 61,218—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue Commune— MERCREDI, 18 avril 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet, et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, signé le 9 mars 1900, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le lot No 2, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St. Louis et Bourgogne, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 65 pieds 4 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent une résidence à un étage, en briques, ayant 6 chambres, une bâtisse à deux étages au fond ayant 4 chambres, waterworks, citerne, puits, latrines, etc.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Claiborne et Esplanade, ledit lot désigné par le No 1 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 24 décembre 1875 un croquis duquel est annexé à un acte de vente pardevant Jules Mossy, notaire autrefois en cette ville le 31 janvier 1876, par les héritiers de C. Dufour et E. Palms mesurant comme suit: Lot No 1 forme l'encoignure des rues Derbigny et Kerlerec et mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur et façade à la rue Kerlerec de 71 pieds 6 pouces.

Les améliorations comprennent une maison à un étage à deux corps de logis ayant 4 chambres, hangar attenant à la maison, bâtisse à l'arrière ayant deux chambres et hangar y attenant, citerne, puits, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, désigné comme lot No 3 dans l'îlet No 3, lequel est borné par les rues Laharpe, Villeré, Columbus et Marais et l'avenue St Bernard, d'après le plan fait par A. D Hémécourt, le 18 décembre 1877, déposé dans le bureau de T. Layton, notaire en cette ville; ledit lot ayant 20 pieds de face à la rue de Laharpe, sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis ayant 4 chambres 2 cabinets, une cuisine à un étage ayant 2 chambres, citerne, latrines, puits, etc.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication.

Actes de ventes pardevant H. Generes Dufour, notaire public, incluant les timbres de revenus de Etats-Unis aux frais des acquéreurs.

Clegg et Quintero, avocats.

14 mars—14 21 28—avril 4 11 18

Geo. G. Friedrichs & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 4812 BOURGOGNE,

Près l'avenue Jourdan.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, 24 avril 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, daté le 19 mars 1900, et rendu dans la succession de Robt Meridith (ou Meridier), No 60,931 du dossier de ladite cour:

Le cottage en bois No 4812 rue Bourgogne, contenant 4 chambres, citerne, etc, plus complètement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Deslondes et Dauphine et l'avenue Jourdan, commençant à une distance de 97 pieds de l'encoignure des rues Bourgogne et Deslonde, et mesurant 78 pieds de face à la rue Bourgogne sur 30 de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant les taxes de 1900 et faisant un dépôt comptant de 20 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente, incluant les timbres du Revenu Intérieur des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Rouen, notaire.

24 mars—24 25—avril 1 8 15 22 à date

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Rémunératifs

Dans des propriétés du Deuxième District bien louées.

Les trois cottages simples Nos 1801 et 1803 rue St-Philippe et 1011 rue Derbigny, seront vendusen bloc.

Aussi, le joli cottage double, 1512 et 1516 rue Ste-Anne.

Interdiction de Rosa Marcus.

No 39,399—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 3 avril 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 13 février 1900, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1°. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 227, borné par les rues St-Philippe, Derbigny, Roman et Ursulines, désigné par la lettre A, sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, avril 1886, et mesurant 42 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Derbigny.

Les améliorations sont connues par les Nos 1801 et 1803 rue St Philippe et 1011 rue Derbigny et sont décrites comme suit:

Les Nos 1801 et 1803 rue St Philippe sont des cottages simples et contiennent chacun trois chambres et dans le fond une bâtisse à deux étages—chaque bâtisse contenant quatre chambres citerne dans la cour, etc.

Le No 1011 rue Derbigny est un cottage simple contenant quatre chambres, pantry, citerne, etc.

2° Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre "B", sur un plan par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 5 mai 1860, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Villeré et Robertson, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par les Nos 1512 et 1516 rue Ste. Anne et comprennent le bon cottage double contenant de chaque côté 2 chambres et cuisine et à l'arrière du lot une bâtisse à deux étages contenant de chaque côté 2 chambres, citerne dans la cour, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites rapportent de gros revenus et sont constamment en demande.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans par billets de l'acquéreur on des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes de 1900 en plus et au dessus du prix de l'adjudication, ainsi que les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis requis par la loi devant être affixés à l'acte ou aux actes de vente.

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

27 fév—27—mars 4 11 18 25—av 1 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARTER OAK STOVE AND RANGE CO. ET ALS., VS HENRY RICE & SON ET ALS.

No 59,822—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 1er mai 1900, à la Bourse des Propriétés Foncières 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 1er août 1899, de l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Divis on D, alors absent en congé, et d'un ordre daté le 24 mars 1900, de l'Hon. N. H. Rightor, juge, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain vaste résidence 3448 rue Chestnut, entre les rues Delachaise et Aline, îlet rue du Camp dans le Sixième District de cette ville, comprenant la résidence en bois à deux étages, retirée de la banquette, sous une jolie barrière en fer, et contenant au rez-de-chaussé, galeries devant et derrière, grand vestibule, salons, antichambre, grande salle à manger, cuisine, vestibule dans la chambre de réserve, office, etc: au premier étage, grand vestibule, quatre grandes chambres à coucher aérées, deux chambres à domestiques chambre à bain avec eau chaude et froide, latrines patentées, etc; dans la cour une vaste remise pour voiture, avec terrain cimenté, chambre à grain, écurie pour vache, écurie pour cheval et chambre pour cocher, trois citernes et cave à vin. La maison a le gaz partout, elle est admirablement bâtie avec huile dure, frisque et papier peint artistique, et est en excellent état.

Les terrains sont décrits comme un certain morceau de terre dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lots Nos 7, 8, 9 10 et la moitié du lot No 6 et la moitié du lot No 5, dans l'îlet borné par les rues Aline, Delachaise, Camp et Chestnut; les lots 7, 8 et 9 sont contigus, et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 124 pieds, le lot No 7 formant l'encoignure des rues Chestnut et Aline; le lot No 10 mesurant 24 pieds 5 pouces et 4 lignes à la rue Chestnut sur une façade à la rue Delachaise de 125 pieds formant l'encoignure des rues Chestnut et Delachaise; et la moitié des lots 5 et 6 mesurant ensemble 62 pieds de face à la rue Aline sur une profondeur sur la ligne des lots 7, 8 et 9 de 59 pieds 7 pouces 2 lignes et de l'autre côté de 61 pieds 7 pouces et 6 lignes sur une largeur dans le fond de 62 pieds 2 pouces ou une façade sur la rue Chestnut de 108 pieds 5 pouces, 4 lignes sur 125 pieds sur la rue Delachaise et 187 pieds à la rue Aline.

Les terrains sont plantés en pelouse et bosquets de fleurs, et sont ombellis d'une magnifique fontaine, haies bien poussées et chêne imposant.

Une occasion d'acquérir une admirable résidence dans la partie inférieure la plus choisie du Sixième District.

Des cartes des encanteurs sont nécessaires pour inspection

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, ou en 1 an, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a devant être démontrée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de la vente au paiement final; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être passé aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu pardevant Robert Légier, notaire; l'acquéreur assumant et payant en plus et au dessus le montant de son enchère, les taxes de 1900, et de payer comptant à l'encanteur au moment de l'adjudication, dix pour cent de prix d'achat

Dinkelspiel et Hart, avocats.

30 mars—30 31—avril 1 8 15 22 29 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE AMANDA ROCA, FEMME DE GEORGE LHOTE.

No 60,629—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 1er mai 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 mars 1900, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 109 borné par les rues Nord Remparts, St Claude, Esplanade et Quartier, mesurant plus ou moins, en mesure française, 36 pieds de face à la rue Nord Remparts sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1309 rue Nord Remparts.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur devant assumer le paiement en plus plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les taxes de 1900 et les timbres du Revenu de l'Intérieur des E. U. sur l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30mars—30 31—avril 7 14 21 28—mai 1

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Elégante Résidence,

Avec Vastes Terrains, dans un Voisinage Aristocratique,

2717 rue Chestnut,

entre les rues Washington et Quatrième

—ET—

Neuf Bons Lots à Bâtir

Dans l'îlet borné par l'avenue Cleveland, les rues Palmyre, St. Patrick et Bernadotte.

Succession de G. A. Seaver.

No 61,022—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, H. H. Hodgson Encanteur, bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, 10 avril 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 13 février 1900, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

L'élégante résidence en bois, à deux étages, 2717 rue Chestnut, entre les rues Washington et Quatrième, retirée de la banquette, et contenant galeries sur la façade, grand vestibule au centre, salon, librairie, conservatoire, salle à manger, office, cuisine, 5 chambres à coucher, chambre à bain, chambre à bois, chambre à malles, deux chambres à domestiques, etc. Le terrain sont couverts de gazon, avec passage, et dans le fond une écurie à deux étages, hangar et trois citernes. Le salon, la librairie, deux chambres à coucher sont agréablement tapissées et des manteaux de cheminées en marbre.

Le terrain est de plus décrit comme suit:

A. Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Colisée, Quatrième et Washington, désigné par la lettre A, sur un devis par J. D'Hémécourt, député voyer, daté le 12 mars 1869, annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 14 juin 1870, et mesurant 54 pieds 7 pouces 4 lignes à la rue Chestnut, sur 128 pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles et est situé sur la rue Chestnut, à une distance de 100 pieds de l'encoignure de la rue Washington, le tout plus ou moins.

B. Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et îlet et contigus à la propriété ci-dessus décrite, désignés par les lettres C. et D, sur un plan dressé par D. E. Seghers, architecte, le 12 mai 1883, une vraie copie duquel est annexée à un acte passé pardevant F. H. Seghers, ancien notaire le 12 juin 1883, et mesurant d'après ce, chacun 25 pieds de face à la rue Chestnut sur 102 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes, parallèles le tout plus ou moins.

La propriété a une façade totale de 104 pieds à la rue Chestnut sur 128 pieds de profondeur sur un côté et 102 pieds